



# Code de pratique volontaire Grains responsables

Résumé de ce que nous avons entendu et des prochaines étapes.

**Voici un résumé des résultats de la consultation. Vous trouverez plus de détails dans le Rapport de synthèse des commentaires sur le site Web de Grains responsables : [grainsresponsables.ca](https://grainsresponsables.ca).**

Pour obtenir des commentaires sur l'ébauche du code de pratique Grains responsables, un vaste processus de consultation a été lancé en novembre 2020 et s'est achevé en mars 2021. Vingt-quatre séances de consultation ont été organisées (22 en anglais et 2 en français) avec des agriculteurs et des organisations de producteurs spécialisés. Le processus de consultation a été mené par Synthesis Agri-Food Network (Guelph, Ontario).

Plus de 850 personnes se sont inscrites pour y participer, dont plus de 92 % étaient des agriculteurs, principalement de l'Ouest canadien. Tous les participants ont eu accès à un sondage en ligne leur permettant d'examiner et de commenter en détail les pratiques du Code.

## Résultats généraux

En général, la majorité des participants à la consultation ont indiqué qu'ils ne donnaient pas leur aval à l'ébauche du code de pratique Grains responsables telle qu'elle est actuellement rédigée. Les répondants ont formulé de nombreux commentaires et suggestions pour améliorer la formulation et simplifier ce document.

## Commentaires généraux qui s'appliquent au Code

### Ton du document

- Beaucoup ont perçu le ton du document comme accusateur et préféreraient que le Code mette en évidence les bonnes choses que font les agriculteurs. Certains ont indiqué que les descriptions générales et la justification de chaque module créent un ton négatif qui ne contribuera pas à renforcer la confiance du public.

Nécessité d'un code et/ou remise en question de sa capacité à soutenir directement la confiance du public et l'accès au marché

- Une grande partie des agriculteurs ont convenu qu'ils suivent actuellement la plupart des pratiques proposées, mais ont estimé que la formalisation de ces pratiques dans un code n'apporterait aucun avantage tangible aux producteurs.

#### Crainte qu'un code n'ouvre la voie à des réglementations

- Beaucoup craignent que le Code de pratique proposé n'entraîne une hausse des réglementations : en mettant par écrit les exigences, il fournirait les grandes lignes de futurs règlements supplémentaires. Dans le même ordre d'idées, quelques-uns ont indiqué que ces pratiques fourniraient une norme que les groupes environnementaux utiliseraient à leur avantage.

#### Terminologie et définitions

- De nombreux répondants ont indiqué que la formulation de l'ébauche du Code prête à confusion. En outre, il est trop long, il y a trop de pratiques, et beaucoup sont redondantes ou répétitives.

#### Rôle des réglementations dans un code

- Si certains ont indiqué que le Code de pratique devrait se limiter aux seuls règlements existants, beaucoup ont répondu qu'il était redondant d'inclure les règlements dans le Code. Ces commentaires indiquent que les sondés considèrent le Code comme un complément à ce qu'ils doivent faire.

#### Préoccupations concernant les personnes impliquées dans le processus

- Des questions et des préoccupations ont été soulevées quant à la raison pour laquelle des groupes environnementaux, des sociétés de grains et des fournisseurs d'intrants de culture ont été inclus dans l'élaboration de l'ébauche du Code, ainsi que quant à leur contribution et à leur financement pour l'élaboration du Code.

#### Niveau de détail

- Beaucoup ont indiqué que les exigences et les pratiques recommandées proposées sont trop spécifiques et ont suggéré qu'elles soient maintenues à un niveau plus élevé et qu'elles se concentrent sur des résultats ou des principes généraux.

#### Défi consistant à élaborer un code national applicable

- Beaucoup ont fait remarquer qu'il est difficile d'avoir un code national qui soit pertinent et applicable dans chaque province, certains estimant que c'est trop complexe ou « impossible ».

#### Harmonisation avec d'autres programmes existants

- Certains répondants ont indiqué que le Code de pratique proposé fait double emploi avec des programmes existants – comme le plan environnemental de la ferme (PEF) et le programme de Gérance des nutriments 4B – ou qu'il devrait s'en inspirer.

#### Tenue de registres



- Si certains ont indiqué que les systèmes logiciels facilitent la tenue des registres, beaucoup d'autres ont indiqué que les exigences proposées en matière de tenue des registres ne sont ni pratiques ni nécessaires. Certains craignaient de devoir soumettre des registres détaillés.

#### Assurer la flexibilité nécessaire à l'adoption de nouvelles technologies

- Certains répondants ont fait remarquer que les exigences ou pratiques recommandées proposées ne tiennent pas compte des pratiques les plus récentes utilisées dans les exploitations agricoles et/ou ne permettent pas l'adoption de technologies futures.

#### Références au recours à des ingénieurs et autres experts

- Les références au recours à des spécialistes, tels que des agronomes, des experts et des ingénieurs, sont considérées par beaucoup comme une augmentation des coûts pour les agriculteurs et ne sont pas considérées comme nécessaires dans tous les cas. Les répondants préféreraient que le Code renforce le fait que les agriculteurs sont en fait des experts et sont souvent des spécialistes hautement qualifiés.

#### **Commentaires sur des modules en particulier**

Les répondants ont fourni des commentaires détaillés sur les exigences et les pratiques recommandées proposées dans chacun des sept modules. Un rapport détaillé des commentaires pour chaque pratique est accessible sur le site Web de Grains responsables : [grainsresponsables.ca](http://grainsresponsables.ca).

Voici les impressions générales découlant des commentaires reçus pour chaque module.

#### Accord général avec l'intention, mais nécessité de modifier la formulation :

- **Gestion des ravageurs et des pesticides**
- **Choix et utilisation des semences**

#### Un certain accord avec l'intention, mais de nombreux changements de formulation et une simplification sont nécessaires (en particulier dans les pratiques recommandées) :

- **Gestion des nutriments**
- **Gestion des sols**

#### Accord mitigé et désaccord :

- **Gestion de l'eau**
  - La section sur l'irrigation a fait l'objet d'un accord général, mais avec des reformulations.
  - La section sur le drainage des terres agricoles, telle qu'elle est rédigée, est généralement considérée comme trop vague.
- **Santé et bien-être**
  - Les répondants étaient d'accord avec bon nombre des exigences proposées, moyennant des modifications de la formulation, mais la section sur les pratiques recommandées a été jugée trop spécifique et devrait relever des décisions individuelles des entreprises.



Fort désaccord avec la plupart des exigences et pratiques recommandées :

- **Utilisation des terres et espèces sauvages**

## **Voici les prochaines étapes de l'élaboration du code de pratique Grains responsables.**

La Table ronde canadienne sur les cultures durables (TRCCD) est très reconnaissante du temps que les producteurs de grains ont consacré à fournir des commentaires sur l'ébauche du code de pratique Grains responsables.

En plus de donner leur avis sur chacune des exigences et pratiques recommandées figurant dans l'ébauche du Code, ainsi que des options de reformulation, les participants à la consultation ont posé quelques questions fondamentales :

- ▶ La confiance du public est-elle vraiment un enjeu pour les producteurs de grains?
- ▶ Si nous devons améliorer la confiance du public, comment un code de pratique va-t-il nous aider?
- ▶ Comment ce Code s'intègre-t-il dans les autres activités de l'industrie en matière de confiance publique?
- ▶ Comment un code va-t-il aider à maintenir les marchés?
- ▶ De combien de marchés parlons-nous? Nous avons déjà des programmes pour les marchés à primes auxquels les agriculteurs peuvent s'inscrire s'ils le souhaitent – comment un code pourrait-il s'y intégrer?
- ▶ Comment un code de pratique fonctionnerait-il ou serait-il mis en œuvre?

Le comité directeur de la TRCCD entend se pencher sur ces questions en entreprenant une analyse, qui débouchera sur un « livre blanc », afin d'éclairer davantage la discussion sur le code de pratique Grains responsables. Plus précisément, nous nous pencherons sur :

**Une évaluation de la valeur et des limites d'un code de pratique volontaire pour renforcer la confiance du public.**

**Une évaluation de la valeur et des limites d'un code de pratique volontaire pour maintenir et améliorer les marchés.**

**La faisabilité d'un code de pratique pour l'industrie des grains du Canada, qui tienne compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.**

Nous prenons au sérieux les questions que vous avez soulevées lors des consultations, notamment sur le contenu du Code, la manière dont nous avons communiqué à son sujet et la façon dont son ébauche a été élaborée. Nous les examinerons en détail une fois que nous aurons achevé le livre blanc.



Nous espérons avoir terminé les travaux susmentionnés d'ici l'automne 2021. Nos conclusions et les prochaines étapes vous seront communiquées à ce moment-là.

En attendant, si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à envoyer un courriel à [execdir@sustainablecrops.ca](mailto:execdir@sustainablecrops.ca).

Le président du comité directeur de la Table ronde canadienne sur les cultures durables,

Jason Lenz, agriculteur

